

Extrait de compte rendu du Conseil Municipal
De Saint Denis de Méré

Séance du 15 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente en séance publique sous la présidence de M. Manuel MACHADO, Maire

Etaient Présents : Manuel MACHADO, Maire, Gilbert JOUENNE, adjoint, Stéphanie ERNOULT, adjointe, Vanessa LARCHER, adjointe, Sébastien MONY, Sonia HUE, Graziella BRION, Alain FERRAND, Gervais BALLUAIS, Françoise LAMACHE,

Avaient donné pouvoir : Amandine FRENÉE à Stéphanie ERNOULT, Ghislaine CHABAS à Vanessa LARCHER, Anne-Marie ESNAULT à Graziella BRION,

Absent : Alexis GAILLARD.

Monsieur Gervais BALLUAIS a été élu secrétaire.

1. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2021

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021 à l'identique des taux 2020 s'établissant ainsi à :

- 45,04 % pour la taxe foncière « bâti »,
- 46,22 % pour la taxe foncière « non bâti ».

2. Vote du budget primitif et provision 2021 - Budget Général

Mesdames Stéphanie ERNOULT et Vanessa LARCHER, Maires Adjointes, donnent lecture d'une présentation brève et synthétique du budget 2021.

Après avoir pris connaissance de la proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité vote le budget primitif général 2021 comme suit :

- section de fonctionnement :
 - dépenses : 731 302,39 €
 - recettes : 731 302,39 €
- section d'investissement :
 - dépenses : 565 230,00 €
 - recettes : 565 230,00 €.

3. Vote du budget primitif et provision 2021 - Budget Assainissement

Après avoir pris connaissance de la proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité vote le budget primitif 2021 annexe « Assainissement » comme suit :

- section de fonctionnement :
 - dépenses : 26 110,00 €
 - recettes : 26 110,00 €
- section d'investissement : néant.

4. Vote du budget primitif 2021 - Budget annexe Lotissement « Le Clos Mérois »

Après avoir pris connaissance de la proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité vote le budget primitif 2021 annexe Lotissement « Le Clos Mérois » comme suit :

- section de fonctionnement :
 - dépenses : 150 000,00 €
 - recettes : 150 000,00 €
- section d'investissement :
 - dépenses : 150 000,00 €
 - recettes : 150 000,00 €.

5. Attribution des subventions aux associations pour 2021

Après avoir étudié les dossiers de demande de subvention des associations et notamment au regard de leurs bilans financiers, Monsieur le Maire propose au conseil municipal, qui vote, après en avoir délibéré, à l'unanimité l'attribution des subventions de fonctionnement pour l'année 2021 pour un montant global de 2 000 €.

6. Prise de compétence communautaire « Mobilités » / compétence « AOM » (Autorité Organisatrice de la Mobilité)

La Loi d'Orientation des Mobilités, dite LOM programme d'ici le 1^{er} juillet 2021 la couverture intégrale du territoire national en Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM).

L'AOM est compétente pour :

- organiser des services réguliers de transport public de personnes ;
- organiser des services à la demande de transport public de personnes ;
- organiser des services de transport scolaire ;
- organiser des services relatifs aux mobilités actives ;
- organiser des services relatifs aux usages partagés des véhicules terrestres à moteur ;
- organiser des services de mobilité solidaire, afin d'améliorer l'accès à la mobilité des personnes se trouvant en situation de vulnérabilité économique ou sociale et des personnes en situation de handicap ou dont la mobilité est réduite.

Le conseil communautaire du 25 mars 2021 a approuvé la modification des statuts de l'Intercom de la Vire au Noireau par la prise de compétence communautaire « Mobilités » / compétence « AOM » (Autorité Organisatrice de la Mobilité).

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote par 2 voix contre la prise de compétence « Mobilités / compétence « AOM » par l'intercom de la Vire au Noireau et par 11 voix en abstention.

7. Avis sur la consultation publique relative à la demande de régularisation et d'extension d'une activité d'élevage de vaches laitières par le GAEC des Mottes à Athis de l'Orne

Vu le dossier de consultation publique se déroulant du 13 avril au 12 mai 2021,

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à une voix pour et 12 voix contre, décide de donner un avis défavorable à la demande d'augmentation du cheptel bovin lait du GAEC des Mottes tel qu'il est proposé à la consultation publique et notamment aux épandages sur la commune de Saint Denis de Méré.

8. Concours Maisons et dessins fleuris - Règlement

Madame Stéphanie ERNOULT, Maire Adjointe, donne lecture et présentation du règlement du « Concours Maisons et dessins fleuris » établi par la commission « Embellissement » réunie le 30 mars dernier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité valide ce règlement du concours Maisons et dessins fleuris.

9. Questions diverses

- Elections Départementales et Régionales 20 et 27 juin 2021
- Manifestations communales à venir :
 - Repas Club de l'Amitié 02/05/2021 – annulé cause covid19
 - Cérémonie du 08 mai 1945 – dépôt de gerbe par le bureau et le Président des Anciens Combattants le dimanche 09/05/2021
 - Vide-grenier Activ-école le 27/06/2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23 h 30.